



Réunion du Conseil d'Administration de la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard

Mercredi 22 mai 2019 – Maison Départementale des Sports – Ploufragan

Présents : AVIGNON-POQUILLON Laurence (*présidente CDRS 56*), BELLOIR Nicolas, COUVE Vincent, EOZENO Fabienne, JORON Matthieu, MASSA Michel, MORVAN Vincent (*salarié Ligue*), RIGAUDEAU Michel, THORAVAL Damien (*salarié Ligue*)

Excusés : BEAUDIC Michel (*président CDRS 22*), COTTEN Marie-Françoise, LE RALLEC Marie-Claire

Absents : FERLAND Christian, KOPP Killian (*président CDRS 35*), MIGNANO Émilie

Michel Rigaudeau débute en indiquant qu'il souhaiterait mettre en place plus de réunions du Conseil D'Administration, sans augmenter le nombre de déplacements des élus, mais en organisant des visioconférences. Il précise qu'il faudra toujours des réunions physiques afin de garder un véritable contact.

Formations

Le premier point abordé concerne les formations organisées par la Ligue, à savoir le Brevet d'Initiateur Fédéral (BIF) et le Brevet d'Educateur Fédéral 1^{er} échelon (BEF 1).

Ces formations représentent désormais un véritable coût car elles ne sont plus aidées par le CNDS.

Jusqu'à présent, la Ligue avait décidé de mettre en place une session à partir de 6 candidats inscrits. Les élus ont discuté de la possibilité d'augmenter ce seuil à 8 inscrits, mais Vincent Couvé estime qu'il serait dommageable de ne pas organiser une session alors que 7 personnes souhaitent y participer. Le seuil est finalement maintenu à 6 candidats.

La question du tarif est également évoquée. Cette saison encore, l'inscription était de 150 € par candidat. Un montant de 180 € est soumis au vote et décidé à l'unanimité.

Pour une personne déjà titulaire d'un BIF ou d'un BEF 1, l'inscription était de 110 €. Elle sera désormais de 135 €.

Vacations

Le principal poste de dépense pour les formations est la prise en charge des vacations des formateurs. Cependant il n'est pas toujours aisé de trouver quelqu'un de disponible, d'intéressé, et d'habilité à intervenir que ce soit pour les stages ou pour les examens.



Après avoir regardé les tarifs mis en place par la Fédération, Michel Rigaudeau souhaite augmenter le tarif horaire des encadrants, notamment pour tenir compte du temps de préparation nécessaire en amont des interventions.

Il ne souhaite également plus différencier les stages de formations, les examens et les stages régionaux mis en place par les commissions sportives (c'est la Ligue qui prend directement en charge ces vacations). Après discussion, il est décidé que le tarif serait de 20,42 € brut de l'heure. Les horaires pris en charge étant les horaires réels du stage (pas de temps de préparation supplémentaire pris en charge).

Fabienne Eozenou demande si sont incluses dans ce tarif les indemnités de 10% de congés payés et de 10% de précarité. Oui, le fonctionnement actuel est conservé, le tarif voté est avec les indemnités incluses.

Frais

Les frais des intervenants sont ensuite discutés.

Ceux-ci sont différents selon les interventions car les commissions sportives (qui prennent en charge les frais pour leurs stages régionaux) n'ont pas tous fixé les mêmes tarifs.

Pour la Ligue, donc les formations, il y avait un forfait de 10 € pour le repas du midi. Les élus décident d'augmenter à 16 €, mais ce ne sera plus un forfait, il faudra un justificatif et le remboursement sera le montant réel (dans la limite de 16 €).

Pour la prise en charge éventuelle d'un hébergement et du petit-déjeuner, ce sera le même fonctionnement, avec un montant maximum de 60 €.

L'hébergement la veille de l'intervention sera pris en charge si l'encadrant est à plus de 150 km et que la journée débute à 9h00, ou à plus de 250 km et que la journée débute à 10h00.

Pôle Espoirs

Jusqu'à présent, le Pôle Espoirs Course, basé à Saint-Brieuc et géré par la Ligue, était gratuit pour les patineurs qui en bénéficiaient.

Le même Pôle, mais basé à Dijon, souhaitait que les inscriptions soient désormais payantes afin que le coût soit moins important pour la structure gestionnaire.

Nicolas Belloir explique que la FFRS a accepté, à condition que le tarif soit le même pour les 2 pôles afin de ne pas les mettre en concurrence.

La saison prochaine, l'inscription sera donc de 300 € par patineur.

Vincent Morvan, qui est responsable de cette structure d'entraînements, explique qu'il serait cependant préférable de ne pas demander directement cette somme en début de saison, mais que nous pourrions faire comme pour un abonnement et demander un paiement de 30 € par mois pendant les 10 mois où les patineurs sont dans la structure.

La question d'un tarif différent pour les patineurs licenciés dans notre région avait été évoquée, mais cela n'est pas souhaitable car cela pourrait inciter les patineurs à se licencier en Bretagne, ce qui n'est pas l'objectif du Pôle.

À noter que jusqu'à maintenant la Ligue prenait en charge pour chaque patineur l'abonnement aux transports urbains briochins pour faciliter les déplacements aux entraînements.

Beaucoup des patineurs n'utilisant pas nécessairement cet outil pourtant coûteux pour notre association, il a donc été décidé d'arrêter ce dispositif.



Vincent Morvan précise que les inscriptions ont déjà été faites alors que les patineurs n'étaient pas informés de ces changements. Le tarif ayant été décidé par la FFRS, il aurait préféré que ce soit directement la Fédération qui en informe les sportifs.

Il va cependant s'en charger et transmettre aux patineurs une charte d'éthique et une convention à signer pour le règlement de l'inscription.

CNDS

Michel Rigaudeau et Nicolas Belloir reviennent sur le changement effectué concernant le CNDS, avec la suppression de ce Centre National pour le Développement du Sport, et la création de l'Agence Nationale du Sport.

Pour la subvention 2019, quelques fédérations sont pilotes et ne passent plus par les Directions Régionales Jeunesse et Sport.

Ce n'est pas le cas nous concernant, la Ligue (comme les CD et les clubs de la FFRS) va donc compléter le dossier transmis par la DRJSCS Bretagne.

Les axes aidés par ce dispositif n'ont pas changé par rapport à l'année dernière. Nous allons donc poursuivre avec le Plan de Réduction des Inégalités des Pratiques Sportives et établir un dossier indiquant nos différentes actions en faveur des jeunes des territoires ciblés et des féminines.

Par contre, dès 2020, la demande de subvention passera par la Fédération, qui définira au préalable les actions à mener pour prétendre à une aide. Le système sera cependant le même c'est-à-dire que les clubs, les CD et les Ligues pourront faire des demandes.

Une interrogation existe donc désormais, si la DRJSCS n'est plus sollicitée pour les dossiers "CNDS", va-t-elle subsister ?

Sachant que la DR est un acteur essentiel pour le bon fonctionnement du Pôle Espoirs, sa disparition serait extrêmement problématique pour notre structure d'entraînement.

Projet Ligue - Formations

Le président de la Ligue expose ensuite le projet de la Ligue pour le développement de nos disciplines en Bretagne.

Il explique que ce développement pourra difficilement se faire sans une augmentation du nombre d'encadrants qualifiés au sein de nos clubs. Pour cela, il souhaiterait que Vincent Morvan, responsable de l'Equipe Technique Régionale, repère (en collaboration avec les membres de l'ETR) lors des sessions BIF et BEF 1, les encadrants ayant les aptitudes pour aller plus loin en formation.

L'idée est ensuite de suivre ces entraîneurs en les accompagnant au sein de leurs clubs, en leur apportant de nouvelles compétences (relation avec les élus associatifs, les parents, les partenaires institutionnels, rédaction de projets, ...), et en les dirigeant vers les formations professionnelles.

Les associations ayant désormais plus de difficultés à trouver des bénévoles, des dirigeants, il semble très probable que le dynamisme des clubs sera de plus en plus impulsé par l'encadrant et que ce dernier sera un professionnel.

Nicolas Belloir explique que c'est déjà le cas dans une discipline comme le Skateboard, où les structures ne sont pas basées sur le club et les bénévoles, mais sur un modèle économique avec un encadrement professionnel et que cela fonctionne très bien.



Le projet est donc que Vincent Morvan effectue le suivi de plusieurs personnes (dans les différentes disciplines) pendant 2 ou 3 ans et qu'ensuite ces encadrants deviennent à leur tour des personnes ressources pour accompagner de nouveaux entraîneurs.

Fabienne Eozenou s'interroge sur le fait que cela empiète sur les compétences des commissions sportives, comme celle du Patinage Artistique qui organise déjà la formation continue des entraîneurs. Vincent Morvan indique que ce ne sera pas le cas, le projet étant vraiment dédié à un nombre restreint d'encadrant. La formation continue de l'ensemble des entraîneurs sera toujours nécessaire. Vincent ajoute que cela sera expliqué aux membres de l'ETR, qu'il souhaite réunir dès le mois de juin.

Un autre aspect du projet est le développement de la communication, avec la prise en compte des réseaux sociaux et d'une plateforme comme Youtube.

Lors des déplacements de Vincent pour accompagner les encadrants, ils pourraient effectuer des vidéos sur les élus des clubs, les entraîneurs, les pratiquants...

L'objectif étant de tout regrouper sur une seule chaîne pour créer un lien entre les différentes disciplines.

Ce serait la même idée avec un compte Instagram par exemple, où il serait possible de communiquer plus facilement sur les événements des clubs, les résultats des sportifs bretons...

Mais pour pouvoir mettre tout cela en place, Michel Rigaudeau indique qu'il est nécessaire que l'emploi de Vincent évolue, avec un temps de travail plus conséquent.

Les salariés sont alors invités à quitter la pièce et les élus discutent de ce point.

L'ensemble des personnes présentes est favorable au projet, il est cependant nécessaire de bien évaluer le coût d'un tel changement.

Michel et Vincent vont donc prochainement préparer cette évaluation et revenir vers le Conseil d'Administration.

Fin de la réunion.